

RÈGLEMENT

Championnat National des Clubs Luxembourgeois

OBJET

Le Championnat National des Clubs est soumis à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la F.L.B.P.

- Un championnat «National» 1^{ère} division et championnat «National» 2^{ème} division.
- Un championnat «Promotion» par équipe regroupant les joueurs et joueuses de première et deuxième division n'évoluant pas dans les championnats «National».
- Toutes les catégories de joueurs et joueuses licenciés compétition peuvent participer à ces championnats.

ORGANISATION

Le Conseil d'Administration de la F.L.B.P. a la responsabilité d'établir le règlement du championnat «National» et «Promotion» avec la consultation de la Commission Sportive.

La F.L.B.P. a la gestion du championnat des clubs soit :

- D'établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux.
- De gérer les reports de date du calendrier.
- De gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés.
- De centraliser les résultats et actualiser les classements.
- De veiller au bon déroulement du championnat.
- De régler en première instance les litiges éventuels.
- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs).

Championnat «National» 1^{ère} et 2^{ème} division

Calendrier:

Le championnat «National» se jouera club contre club avec match aller et retour.

Le championnat «Promotion» se jouera sur un nombre de journées définies préalablement au calendrier en quatre parties gagnant contre gagnant.

Participation :

La participation d'un club au championnat «National» est volontaire et sans obligation d'y adhérer. Le club doit renouveler tous les ans sa participation auprès de la F.L.B.P.

La participation d'un club au championnat «Promotion» est facultative et sans obligation, malgré tout le club doit être fédéré à la F.L.B.P.

Montées /descentes :

Chaque année s'appliquera le système de montée / descente entre les divisions. Le dernier du championnat 1^{ère} division «National» descendra en 2^{ème} division «National» et le champion de 2^{ème} division «National» montera en 1^{ère} division «National».

Refus de montée en division supérieure :

Au niveau national, les clubs du championnat «National» s'engagent à ne pas refuser la montée en division supérieure, sauf cas exceptionnel qui sera étudié par la F.L.B.P et la Commission Sportive.

Saison sportive

Charges du club organisateur pour les phases de rencontre:

- Le club organisateur aura le choix, si la demande en a été faite à la FLBP d'organiser un championnat «National» en même temps qu'une rencontre de championnat «Promotion». Ils auront également le choix d'organiser ces rencontres soit le samedi ou le dimanche (national, promotion, national et promotion).

- Le club organisateur doit assurer le traçage de 9 terrains (numérotés de 1 à 9) et aux dimensions (13m par 3m) précisées dans le règlement interne pour chaque rencontre de championnat «National».

- Le traçage des terrains pour le championnat «Promotion» n'est pas obligatoire celui-ci pourra être joué en terrain libre.

NOTA: Pour le championnat promotion l'organisateur avec l'arbitre devront annoncer avant le

début des parties si celles-ci se jouent en terrain tracé ou libre, pas de mix possible terrain tracé et libre sur la même compétition.

Arbitrage - Transmission des résultats

Un arbitre de la FLBP sera présent pour chaque rencontre. Si malgré tout un imprévu devait survenir ce sera au responsable du club accueillant ou son représentant de s'assurer du bon déroulé de cette journée. En aucun cas la rencontre ne pourra être annulée.

En fin de rencontre, les feuilles de résultat seront recueillies par le responsable du club ou son représentant et transmises au secrétariat de la F.L.B.P.

Les feuilles de résultat devront parvenir à la F.L.B.P. au maximum le lundi suivant les rencontres avant 12h00. Le manquement répété à cette règle entraînera une amende pour le club organisateur.

Composition des équipes

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur. Si une équipe utilise un « coach » celui-ci doit impérativement être licencié dans le club de l'équipe qu'il coache.

Le nombre de joueurs de catégorie B est limité à 3 pour une équipe de 9. Ces joueurs n'auront pas le droit de jouer ensemble en doublette et triplète.

Responsabilité des capitaines dans les clubs:

Composition des équipes, coaching, gestion des résultats de la feuille de match à renvoyer à la fédération.

Changement de joueurs ou d'équipe :

La liste de joueurs sera établie par le club pour chaque rencontre, la liste peut être évolutive pour chaque rencontre mais à minima doit contenir une féminine.

IMPÉRATIF: Lors d'un même week-end les joueurs et joueuses participant à une manche du championnat «National» ne pourront pas participer à une manche de championnat «Promotion» et vice et versa.

LE JEU

Principe

Une manche de championnat est composée de :

- 9 Tête à Tête (dont au minimum 1 féminine).
- 3 Triplettes (dont au minimum 1 mixte).
- 4 Doublettes (dont au minimum 1 mixte) + 1 Tête à Tête pour le/la neuvième joueur(euse) ne jouant pas les Doublettes.
- 3 Triplettes (dont au minimum 1 mixte).

Feuille de match :

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées.

Chaque capitaine vient avec sa feuille de match.

La composition des Têtes à Têtes, Doublettes et Triplettes est effectuée librement à chaque tour par les capitaines d'équipe ou coach.

Le choix des terrains est laissé au club organisateur (il n'y aura plus de préinscription des numéros des terrains sur la feuille de match) le choix sera fait le jour de la rencontre (avant le premier tour) et ce pour les quatre tours par le club organisateur.

En fin de rencontre, elles seront recueillies par le délégué du club accueillant qui les transmettra au secrétariat de la F.L.B.P.

Déroulement d'un match et attribution des points :

À chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées :

- Phase 1 Tête à Tête : 2 points par victoire.
- Phase 2 Triplette : 5 points par victoire.
- Phase 3 Doublette : 3 points par victoire Doublette, 3 points pour la victoire Tête à Tête.
- Phase 4 Triplette : 5 points par victoire.

Le total pour un match est de 63 points.

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur.

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 2 points pour une victoire.
- 1 point pour une défaite.
- 0 point pour un forfait.

Classement général des équipes

Total des points marqués (Nota : il s'agit des points de match 2, 1 ou 0).

En cas d'égalité de points au classement entre plusieurs clubs :

- Résultat des confrontations directes.
- Somme des points réalisés en rencontre directe par chaque équipe concernée.
- Somme des points réalisés sur l'année par chaque équipe concernée.

La discipline:

Le jury 3 personnes .

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition. Il est impératif de réunir le jury en cas de litige.

Composition du Jury:

- Le responsable du club organisateur ou son représentant.
- Le capitaine de l'équipe reçue.
- L'arbitre.

Division avec un nombre de club impair

Chaque club de la division concerné aura un match en moins dans sa saison.

Cas de retard de joueurs ou d'équipes

Retard d'un joueur :

Tête à Tête, il peut y participer avec des points de pénalité en application du règlement de la F.I.P.J.P.

Rappel, passé le délai de 30 minutes la partie est perdue.

En revanche, il peut participer à la phase des Doublettes et des Triplettes si le joueur est présent au démarrage des différentes phases.

Retard de plusieurs joueurs :

La rencontre peut se dérouler avec la présence d'au moins 6 joueurs (le score pour les parties non jouées sera de 0-13).

En cas de force majeure il est possible de décaler la rencontre au maximum d'une heure en accord avec les deux clubs et le jury. Passé ce délai le club qui ne présente pas ses 6 joueurs est déclaré forfait.

Le club vainqueur d'un forfait sera considéré comme ayant remporté le match 32 à 0 (2 points avec une différence de + 32).

Championnat Promotion

Club organisateur:

La table de marque est sous la responsabilité du club qui reçoit.

Le jury, le responsable du club organisateur ou son représentant, des joueurs volontaires (qui ont l'obligation de rester jusqu'à la fin de la compétition).

La discipline:

Le jury (minimum 3 personnes, maximum 5).

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition. Il est impératif de réunir le jury en cas de litige.

Composition du Jury:

- Le responsable du club organisateur ou son représentant.
- Des joueurs volontaires.
- L'arbitre.

Les équipes :

Le championnat se joue en Triplette (toutes catégories confondues) seul impératif ; un seul joueur ou joueuse de catégorie B par Triplette.

Inscription :

Les inscriptions devront parvenir au secrétariat de la F.L.B.P. pour le vendredi au plus tard 12h00.

Les résultats devront parvenir au secrétariat de la F.L.B.P. pour le lundi suivant la rencontre au plus tard 12h00.

Le jeu :

Chaque rencontre se joue en quatre parties gagnant contre gagnant.

Classement :

Chaque partie gagnée rapporte 5 points; les 3 meilleures équipes (dont au minimum une équipe mixte) sont pris en compte. Si pas d'équipe mixte seulement les 2 meilleures équipes marquent des points.

Règlement revu et amendé par le Conseil d'Administration de la F.L.B.P. lors de la réunion

du 13 novembre 2023.